



Centre hospitalier de Périgueux
DG TL/MHG

POSTE DE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Fonction :

Directeur des Ressources Humaines et de la Formation Continue
Direction commune Centres Hospitaliers de PERIGUEUX, LANMARY, SARLAT et
DOMME

Gestion du personnel non médical (3216,62 ETP) soit

- PERIGUEUX 2410,23 ETP
- LANMARY 183,85 ETP
- SARLAT 477,11 ETP
- DOMME 145,43 ETP

Cotation du poste :

- Directeur classe normale = 2,8
- Directeur hors classe = 2,9

Etablissement :

Centre Hospitalier de PERIGUEUX, établissement support du GHT Dordogne
80 avenue Georges Pompidou
CS 61205
24019 PERIGUEUX cedex

Profil de poste joint

Les candidatures (CV et lettre) sont à adresser par courrier à
Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de PERIGUEUX
80 avenue Georges Pompidou
CS 61205
24019 PERIGUEUX cedex

Téléphone du secrétariat de direction :

Madame GARRIGUE Marie-Hélène : 05 53 45 25 38



Centre hospitalier de Périgueux
DG TL/MHG

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA FORMATION
DIRECTION COMMUNE CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX – LANMARY
SARLAT et DOMME

Poste de Directeur

- MISSIONS – COORDONNATEUR DU POLE RESSOURCES HUMAINES

- PERSONNEL NON MEDICAL :

- ♦ gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- ♦ gestion du recrutement,
- ♦ gestion de l'affectation des ressources,
- ♦ gestion des carrières et CAP,
- ♦ gestion de la paye,
- ♦ certification des comptes : masse salariale,
- ♦ gestion des instances (CTE, CHSCT),
- ♦ gestion du système d'évaluation et des campagnes d'évaluation du personnel,
- ♦ organisation du dialogue social et gestion des conflits,
- ♦ gestion des risques psycho-sociaux,
- ♦ établissement et analyse du bilan social,
- ♦ élaboration du projet social et coordonnateur,
- ♦ organisation de la veille sociale : évaluation de la satisfaction du personnel...,
- ♦ référent direction IFSI et IFAS,
- ♦ référent direction du secteur de médecine préventive,
- ♦ référent de la crèche des Petits Lutins,
- ♦ référent commissions de réforme et comités médicaux,
- ♦ référent U.R.S.S.A.F. et organismes de contrôle,
- ♦ contentieux relatif aux problèmes du personnel.

- FORMATION :

- ♦ élaboration et mise en œuvre du plan de formation,
- ♦ organisation de l'achat de formation continue en liaison avec l'ANFH,
- ♦ évaluation des actions de formation continue,
- ♦ définition de la politique et des modalités de la promotion professionnelle,
- ♦ coordination des écoles de formation en liaison avec les directrices d'écoles,
- ♦ relations avec les organismes représentatifs du personnel non médical,
- ♦ relations avec ANFH, C.G.O.S., amicale du personnel,

- GHT :

- ♦ référent territorial Ressources Humaines,

- DIRECTEUR REFERENT DE POLE.

- PARTICIPATION ET / OU REPRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT AUX COMMISSIONS SUIVANTES :
--

- COMMISSIONS INTERNES :

- ♦ C.T.E.,
- ♦ C.A.P.L. et Conseils de discipline,
- ♦ C.H.S.C.T.,
- ♦ Conseil Technique de l'IFSI,
- ♦ Conseil Technique de l'IFAS,
- ♦ Commission de formation personnel non médical,
- ♦ Conseil de crèche,
- ♦ Synthèse conseils de services,
- ♦ Commission du service de Soins Infirmiers (en liaison avec les Directrices de soins).

- GHT :

- ♦ Conférence territoriale de dialogue social.